



Secrétariat général (SG)

Genève, le 5 septembre 2023

Référence: **CL-23/28**
Contact: Mme Béatrice Pluchon
Tél.: +41 22 730 6266
Courriel: memberstates@itu.int

Aux États Membres de l'UIT

Objet: **Consultation des États Membres au sujet des dates exactes et du lieu précis de l'AMNT-24**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, à sa session de 2023, le Conseil a adopté la [Décision 629](#) relative à la convocation de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2024 (AMNT-24), telle qu'elle est reproduite dans l'[Annexe 2](#).

En conséquence, conformément au numéro 42 de la Convention de l'UIT, tous les États Membres de l'UIT sont invités à faire savoir à la Secrétaire générale s'ils approuvent les dates exactes et le lieu précis indiqués dans cette Décision, au moyen de l'[outil en ligne](#)* ou du modèle reproduit dans l'[Annexe 1](#), en envoyant **au plus tard le 10 octobre 2023** un courrier électronique à l'adresse memberstates@itu.int.

J'attends avec intérêt votre réponse.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Doreen Bogdan-Martin
Secrétaire générale

Annexes: 2

* **Outil en ligne:** Le coordonnateur de chaque administration peut accéder directement à l'outil en ligne au moyen de son compte utilisateur UIT avec accès TIES (identifiant et mot de passe). Les coordonnateurs souhaitant désigner une autre personne pour répondre à la consultation au moyen de l'outil en ligne sont invités à en informer l'UIT par courrier électronique, à l'adresse memberstates@itu.int. Veuillez noter que l'outil en ligne est disponible uniquement en anglais.

ANNEXE 1**Dates exactes et lieu précis de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2024****Nom de l'État Membre de l'UIT:**

Nous sommes d'accord pour que l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2024 (AMNT-24) se tienne Centre international de congrès et d'expositions Pragati Maidan de New Delhi (Inde), du 15 au 24 octobre 2024.

Oui Non Abstention

Les coordonnateurs sont invités à utiliser l'[outil en ligne](#), ou à envoyer leur réponse par courrier électronique à l'adresse memberstates@itu.int, en utilisant la présente Annexe, **au plus tard le 10 octobre 2023**.

ANNEXE 2**DÉCISION 629**

(adoptée à la première séance plénière)

**Convocation de l'Assemblée mondiale de normalisation
des télécommunications de 2024**

Le Conseil de l'UIT,

notant

que l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2024 (AMNT-24) doit avoir lieu en Inde, au dernier trimestre de 2024, conformément à la Résolution 77 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires relative à la planification et à la durée des conférences, forums, assemblées et sessions du Conseil de l'Union (2023-2027),

décide

que, sous réserve de l'accord de la majorité des États Membres de l'Union, l'AMNT-24 aura lieu au Centre international de congrès et d'expositions Pragati Maidan de New Delhi (Inde), du 15 au 24 octobre 2024,

charge la Secrétaire générale

de procéder à une consultation de tous les États Membres concernant le lieu précis et les dates exactes de l'AMNT-24.
